



Rapport de gestion 2007

E C A • J U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



DANGERS NATURELS : LE JURA AU TRAVAIL

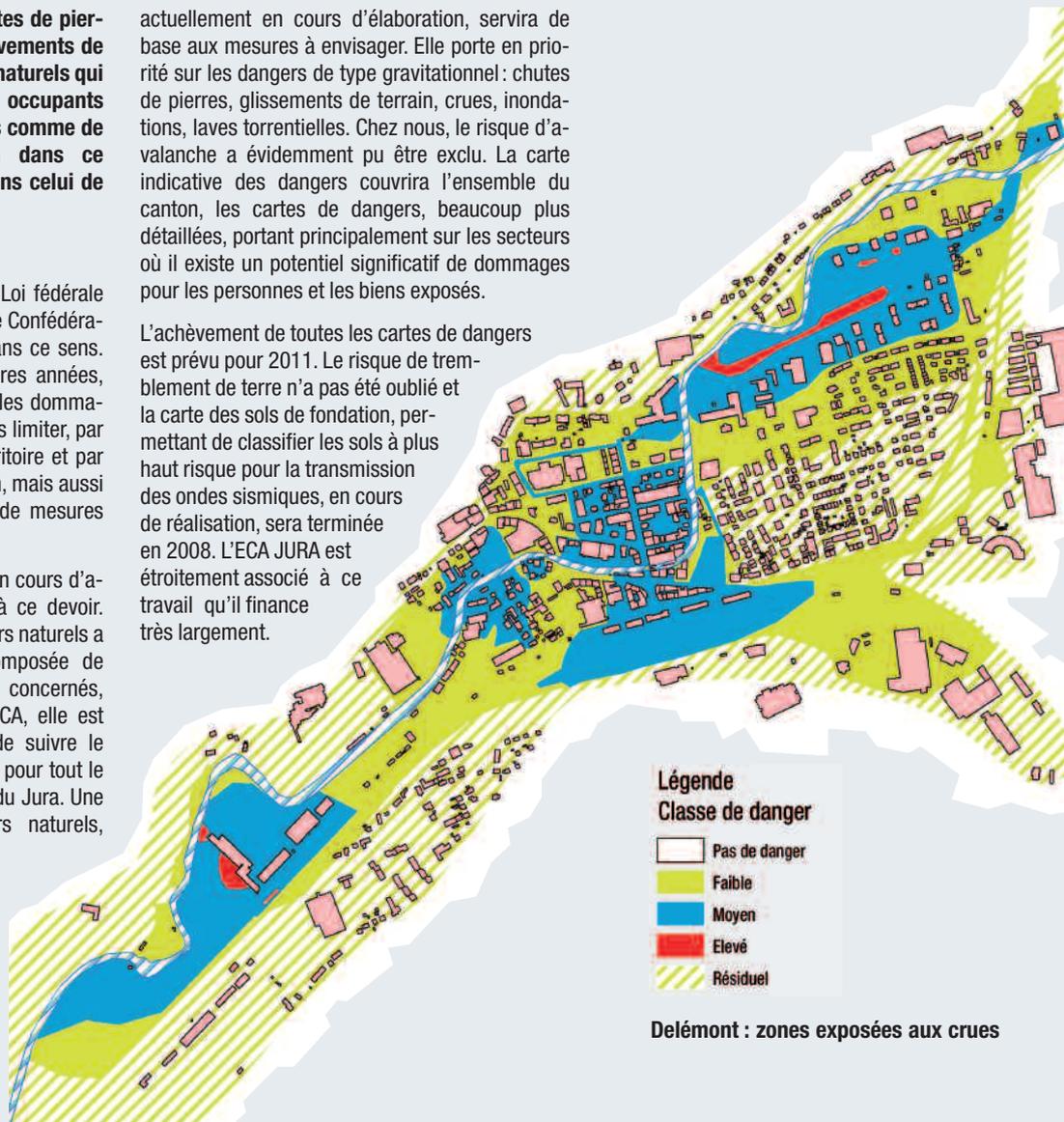
Tempêtes, grêle, éboulements, chutes de pierres, crues, laves torrentielles, mouvements de terrain, etc. : les multiples dangers naturels qui menacent les bâtiments et leurs occupants sont de moins en moins considérés comme de simples fatalités. La prévention dans ce domaine, bien plus récente que dans celui de l'incendie, progresse... enfin !

En Suisse, c'est depuis 1979 que la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire oblige Confédération, cantons et communes à agir dans ce sens. Progressivement renforcé ces dernières années, le dispositif légal a pour but d'éviter les dommages potentiels, ou tout au moins de les limiter, par des mesures d'aménagement du territoire et par des mesures techniques de protection, mais aussi par la planification et l'organisation de mesures d'urgence.

Dans notre canton, la législation est en cours d'adaptation aussi pour se conformer à ce devoir. Une commission cantonale des dangers naturels a été créée en septembre 2006. Composée de représentants des services de l'Etat concernés, mais aussi d'un représentant de l'ECA, elle est chargée, en priorité, de lancer et de suivre le grand chantier des cartes de dangers pour tout le territoire de la République et Canton du Jura. Une cartographie complète des dangers naturels,

actuellement en cours d'élaboration, servira de base aux mesures à envisager. Elle porte en priorité sur les dangers de type gravitationnel : chutes de pierres, glissements de terrain, crues, inondations, laves torrentielles. Chez nous, le risque d'avalanche a évidemment pu être exclu. La carte indicative des dangers couvrira l'ensemble du canton, les cartes de dangers, beaucoup plus détaillées, portant principalement sur les secteurs où il existe un potentiel significatif de dommages pour les personnes et les biens exposés.

L'achèvement de toutes les cartes de dangers est prévu pour 2011. Le risque de tremblement de terre n'a pas été oublié et la carte des sols de fondation, permettant de classer les sols à plus haut risque pour la transmission des ondes sismiques, en cours de réalisation, sera terminée en 2008. L'ECA JURA est étroitement associé à ce travail qu'il finance très largement.



Autorités, direction et personnel	2
Rapport annuel 2007 : le message du Conseil d'administration	3 - 4
Rapport de gestion 2007	5 - 6
Compte de Profits et Pertes 2007	7 - 8
Récapitulation	9
Capital assuré et primes encaissées en 2007	9
Bilan au 31 décembre 2007	10
Fonds des contributions fédérales pour interventions sur l'A16	11
Rapport de l'organe de contrôle	12
Evolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages	13
Capital assuré, primes et dommages	14
Dommages dus au feu	15
Grands dommages causés par le feu	15
Statistiques des sinistres dus au feu	16
Dommages dus aux éléments de la nature	17
Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature	18
Prévention incendie et dangers naturels	19 - 20
Dépenses pour la prévention et la lutte contre l'incendie	21
Contributions des assureurs privés	22
Tableau récapitulatif général	23

Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention

2350 Saignelégier, Rue de la Gare 14, Case postale 371

Tél. 032 952 18 40, info@eca-jura.ch, www.eca-jura.ch

Conseil d'administration

Président :

M. le Ministre Charles Juillard,
Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police

Vice-président :

Jean-Marie Beuchat, électricien dip. féd., Courroux

Membres :

Mathilde Jolidon, paysanne, Lajoux, **Jean-François Kohler**, notaire, Courgenay,
Claude Schlüchter, technicien, Delémont

Commission financière

Jean-François Kohler (Président), **Jean-Marie Beuchat**,
Jean Bourquard, **Gérard Queloz**

Organe de contrôle

Fiduciaire :

BDO Visura, Porrentruy

Vérificateurs :

Michel Bouele, Delémont, **Benoît Bouverat**, Saignelégier

Vérificateurs suppléants :

Thierry Paratte, Les Breuleux, **Philippe Tardy**, Porrentruy

Direction et administration

Directeur :

Jean Bourquard, Les Breuleux

Prévention et lutte contre
les dommages :

François Jobin, vice-directeur, **Bernard Lab**, secrétaire, **Charles Sester**, inspecteur
cantonal des SIS

Estimations et sinistres :

Marco Vermeille, **Massimo Vitalba**

Comptabilité :

Gérard Queloz, **Céline Liechti**, **Nadia Guichard**

Assurance :

François-Xavier Boillat

Secrétariat :

Florence Donzé, **Sylvie Gehrig**, **Patricia Panizza**

Apprenti(e)s :

Maël Gigon (jusqu'au 31.7.2007), **Daïana Hirschi**,
Pauline Montavon, **Angélique Jobin** (dès le 1.8.2007)

Estimateurs

District de Delémont :

Francis Boivin, Delémont, **Jean-Louis Borer**, Delémont, **Bertrand Bron**, Delémont,
Pascal Burri, Soyhières, **Rudolf Schlumpf**, Courrendlin

District de Porrentruy :

Nicolas Greppin, Porrentruy, **Pascal Henzelin**, Boncourt, **Aurelio Iovine**, Grandfontaine,
Gérard Oeuvsray, Porrentruy (jusqu'au 31.12.2007), **Frédéric Ramseyer** (dès le 1.8.2007)

District des Franches-Montagnes :

Pierre-André Cattin, Le Peuchapatte, **Nicolas Gogniat**, Lajoux, **Olivier Gogniat**, Saignelégier

Expert installations thermiques

Bertrand Charmillot, Vicques



2007 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LES INONDATIONS

Si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas ! Ceci pourrait être de plus en plus vrai, notamment en ce qui concerne les dangers naturels. Si l'année 2006 avait été marquée par de très nombreux incendies, les éléments de la nature étaient restés en-dessous des moyennes habituelles. Ce ne fut pas le cas en 2007, un millésime qui marque un triste record pour l'ECA JURA qui a subi sa deuxième pire année depuis 1979 au niveau des sinistres dus aux éléments de la nature. Si l'ouragan Lothar a causé pour plus de 21 millions de dégâts en 1999, les inondations des 8 et 9 août 2007 ont semé la désolation, particulièrement à Delémont et dans certains villages environnants. Certains furent même gravement touchés comme Les Riedes-Dessus (Soyhières). L'Ajoie n'a pas été épargnée non plus et Porrentruy, Alle, Bonfol, etc., ont également été inondés. Le total des dégâts dus à ces inondations catastrophiques s'élève à près de 11 millions de francs.

Fort heureusement, le niveau des incendies est resté légèrement en-deçà de la moyenne, avec un peu plus de 4 millions de francs de dégâts.

Les résultats 2007 de l'ECA JURA ne sont pas des meilleurs, mais la politique prudente du Conseil d'administration et les réserves spécifiques accumulées auparavant permettent de présenter un résultat satisfaisant. Toutefois, chacun comprendra qu'il n'a pas été possible d'accorder un rabais sur les primes de base 2008 pour la couverture d'assurance des risques incendie et éléments naturels. Les primes 2008 restent stables et identiques à l'année précédente. En effet, ce sont principalement les 11,7 millions de francs causés par les sinistres dus aux éléments de la nature qui ont généré un résultat négatif pour le domaine de l'assurance. La performance des placements, bien que positive, reste bien en-dessous des espérances et est inférieure à celle de l'année 2006.

La prime destinée à couvrir les coûts des mesures de prévention et ceux liés aux Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS), fixée à 19 centimes par 1'000 francs assurés, reste stable, malgré des besoins financiers encore importants. A ce sujet, le Conseil d'administration envisage de modifier sa politique de subventionnement qui, dès 2010, devrait favoriser uniquement les mesures volontaires au niveau de la protection contre l'incendie, alors qu'un effort particulier sera porté sur la prévention des dangers naturels, un domaine où tout reste à faire...

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2007, le Conseil d'administration a tenu huit séances, dont une extraordinaire avec le Gouvernement jurassien. Un des projets importants suivis par le Conseil a été l'élaboration de la

nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels. Son contenu novateur a passé avec brio l'étape parlementaire. En effet, les députés ont accepté la nouvelle loi le 21 novembre 2007 à l'unanimité et sans modification. Les administrateurs ont également traité, à plusieurs reprises, la politique relative aux subventions de l'ECA et au rôle futur de l'établissement cantonal dans le cadre de la prévention des dangers naturels et plus particulièrement des inondations.

Durant l'année écoulée, le Conseil d'administration a accordé diverses promesses de subventions, tant pour les sapeurs-pompiers que pour le renouvellement ou la construction de réseaux d'eau potable de 56 communes jurassiennes. L'ECA a également versé près de 585'000 francs de subsides suite à la modernisation de réseaux d'eau communaux.

Le Conseil d'administration, conscient de l'évolution problématique des sinistres dus aux éléments naturels, a mis dans son programme de travail l'étude de diverses mesures liées à la prévention de ces phénomènes. Une première mesure concrète, prise en 2006, a été l'encouragement de la prévention contre les dangers naturels, en particulier le cofinancement des cartes de dangers qui sont actuellement en réalisation. Une seconde étape consistera à définir les domaines d'action de l'ECA pour prévenir et lutter contre les dangers naturels, que ce soit dans les mesures organisationnelles, techniques, voire financières.

PLACEMENT DES CAPITAUX

La commission financière de l'ECA JURA a suivi de manière attentive l'évolution de la performance des placements répartis auprès des différentes banques qui gèrent, sous forme de mandats, une grande partie de nos actifs. Le Conseil d'administration relève avec satisfaction que la performance de 2007 (2,14%), bien que très inférieure à celle de 2006 (5,74%), correspond à la moyenne réalisée par l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Il convient une fois de plus de relever que l'ECA se doit de pratiquer une politique de placement optimisée entre un besoin de performance liée à une volatilité acceptable d'une part, et qui, d'autre part, tienne également compte des besoins imprévisibles de liquidités en cas de sinistres importants, comme ce fut le cas en 2007. Cela explique aussi une certaine difficulté à obtenir la meilleure performance possible.

Conformément à la politique mise en place pour la gestion des titres, le Conseil d'administration a également décidé de réactualiser l'étude actifs/passifs réalisée à fin 2003 pour vérifier sa stratégie de placement et en définir une nouvelle qui sera effective en 2009.

RÉSULTAT 2007

Le résultat 2007 reste satisfaisant, malgré les sinistres dus aux éléments naturels qui ont fortement chargé le compte d'exploitation. Le secteur « assurance » boucle en effet avec un résultat net négatif de 1,45 million de francs, avant amortissements et attributions diverses. Le secteur « prévention et lutte » termine quant à lui sur un résultat négatif de 219'000 francs environ. Le secteur des titres laisse heureusement apparaître un bénéfice net de 1,8 million de francs qui permet d'atténuer les effets négatifs des sinistres 2007.

Après différentes écritures au bilan, dont un prélèvement de 350'000 francs sur la réserve pour les dommages dus aux éléments, le résultat consolidé des comptes 2007 de l'ECA JURA présente un bénéfice net de 51'336,87 francs.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Après 29 ans d'activité, l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention se porte bien et dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses obligations, même en cas de sinistralité très élevée, comme en 1999 et en 2007.

Le Conseil d'administration exprime sa gratitude à la direction et aux collaboratrices et collaborateurs de l'ECA JURA pour leur engagement et le sérieux de

leur travail au service des assurés. Nos remerciements vont également aux collaborateurs externes qui travaillent sous contrat pour l'ECA et sans qui notre mission ne pourrait pas être menée à bien.

Comme à l'accoutumée, nous associons aux remerciements du Conseil d'administration les maîtres ramoneurs et leur personnel, les inspecteurs du feu communaux, la police et son service d'identification judiciaire, ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent pour garantir la sécurité des bâtiments et de leurs occupants.

Nous terminons ce rapport en saluant les efforts importants consentis par les sapeurs-pompiers et leurs cadres, les instructeurs, les experts et les inspecteurs qui, en mettant leurs compétences au service des jeunes, assurent le renouvellement des effectifs des sapeurs-pompiers du Jura et la formation des femmes et des hommes du service du feu.

Au nom du Conseil d'administration de l'ECA JURA

Le Président :

Le Secrétaire :

Charles Juillard
Ministre

Jean Bourquard
Directeur

E C A • J U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



2007 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DES INONDATIONS CATASTROPHIQUES !

L'ECA JURA a connu sa pire année depuis 1979 au niveau des sinistres dus aux inondations. Les pluies torrentielles des 8 & 9 août ont en effet provoqué des dégâts qui se comptent en millions de francs dans la vallée de Delémont et en Ajoie. Au niveau des incendies, le montant des sinistres dus au feu est dans la moyenne 1979 – 2006, avec quelque 4 millions de francs. Contrairement à 2006, les performances mitigées des titres ne compensent pas les résultats négatifs du domaine de l'assurance.

Sinistres dus aux éléments de la nature

Les inondations, avec 10,8 millions de dégâts, arrivent largement en tête des causes répertoriées pour les sinistres dus aux éléments naturels qui, avec 1'160 cas déclarés pour un montant de près de 11,7 millions de francs, font de 2007 la pire année depuis 1979, après 1999 (Lothar). Jusqu'à présent, le montant annuel le plus élevé payé par l'ECA pour des sinistres dus aux inondations était de 846'000 francs, en 1988, tandis que la moyenne annuelle, calculée de 1979 à 2006, s'élevait à moins de 200'000 francs...

Les causes de dommages sont les suivantes :

- vent : 464 sinistres représentant 640'680 francs
- grêle : 98 sinistres représentant 201'800 francs
- poids de la neige : 40 sinistres représentant 69'240 francs
- inondations : 558 sinistres représentant 10'813'280 francs
- mouvements du sol : pas de sinistre

Les inondations représentent à elles seules plus du 92% des dommages éléments naturels, tandis que l'ensemble des dommages causés par les éléments naturels en 2007 est cinq fois plus élevé que la moyenne constatée entre 1979 et 2006.

Sinistres dus au feu

Les dommages dus au feu sont de 10% inférieurs à la moyenne des sinistres enregistrés de 1979 à 2006 ! Les dégâts annoncés se montent à 4'065'550 francs pour 304 sinistres, dont 17 grands sinistres (plus de 20000 francs de dommages chacun) totalisent à eux seuls 3'529'100 francs. Ces grands sinistres représentent à eux seuls 87% de l'ensemble des dommages.

Indice d'assurance

Le coût de la construction est encore à la hausse depuis 2006, mais l'indice d'assurance a encore pu être maintenu à 120 pour l'année 2007. Toutefois, pour 2008, le Conseil d'administration a décidé de relever l'indice d'assurance de 120 à 125, ce qui induira une indexation automatique des sommes d'assurance de 4,17% pour tous les bâtiments.

Estimation des bâtiments

L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention a procédé à 3531 estimations de bâtiments (3380 en 2006) qui se répartissent comme suit :

- 889 estimations sur demande de propriétaires, dont 370 de nouveaux bâtiments
- 2642 estimations (2006 : 2350) dans le cadre de la révision générale des bâtiments n'ayant plus été estimés depuis 1993 et 1994. Un effort particulier est consenti dans ce domaine pour rétablir un tournus sur 12 ans environ.

Capital assuré

L'estimation des bâtiments nouvellement construits et la révision des sommes assurées des bâtiments transformés, ou qui n'avaient plus été estimés depuis 1993, ont provoqué une augmentation du capital assuré de 294'919'300 francs, qui a passé de 17'814'147'400 francs (y compris 391'517'100 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2006 à 18'109'066'700 francs (y compris 480'761'000 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2007.

Bâtiments assurés

Quant au nombre de bâtiments assurés, il a passé de 34'100 au 1^{er} janvier 2007 à 34'371 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 271 bâtiments pour l'année. Si l'on tient compte du fait que 99 bâtiments ont été radiés pour cause de démolition ou d'exclusion, vu leur état de délabrement, le nombre des nouveaux bâtiments assurés se monte à 370.

Taux de primes

En 2007, les taux de primes de base ont été maintenus à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57‰ pour les bâtiments non massifs (+ 0,19 ‰ pour la prévention et la lutte contre les dommages). Au vu des résultats 2006, aucun rabais n'a été accordé sur les primes 2007.

Résultats financiers de l'exercice 2007

Le compte d'exploitation du secteur «assurance», avec 19'362'629.35 francs de produits, dont 350'000 francs provenant de la dissolution partielle de la réserve pour dommages dus aux éléments, et 20'816'463.22 francs de charges avant amortissements et attributions diverses, se solde par un déficit brut d'exploitation de 1'453'833.87 francs. Après différents amortissements pour le mobilier, l'informatique et les immeubles pour un montant de 295'231.15 francs, le secteur «assurance» boucle avec un excédent de dépenses de 1'749'065.02 francs.

Le secteur «prévention et lutte contre les dommages», avec 3'717'228.50 francs de recettes et 3'936'767.90 francs de charges, génère un déficit de 219'539.40 francs. Afin de compenser cet excédent de charges, nous avons dissous la réserve «grands projets» de 165'475.35 (numérisation de réseaux d'eau) et la réserve «prévention et lutte contre les dommages» de 56'358 francs (actions SIS), ce qui nous permet de réalimenter ladite réserve de 2'293.95 francs.

Le secteur «financier» avec des recettes de 4'784'557.30 francs et des charges de 2'984'155.41 francs, génère un bénéfice net de 1'800'401.89 francs.

Résultat global consolidé

Le bénéfice net global et consolidé des trois secteurs est de 51'336.87 francs.

Fonds de réserve et provisions

Le fonds de réserve légal a été approvisionné en 2007 par le versement intégral du bénéfice 2006 de 83'357.10 francs. Au 31 décembre 2007, le «Fonds de réserve légal» se monte à 46'943'044.12 francs, soit une augmentation de 83'357.10 francs.

Le fonds de réserve pour la prévention et la lutte contre les dommages se monte à 5'302'088.47 francs, après dissolution de 56'358 francs (actions en faveur des SIS) et réaffectation de 2'293.95 francs.

Le fonds de réserve pour dommages dus aux éléments se monte à 4'650'000 de francs au 31.12.2007, après dissolution de 350'000 pour compenser l'excédent de charges dans ce domaine.

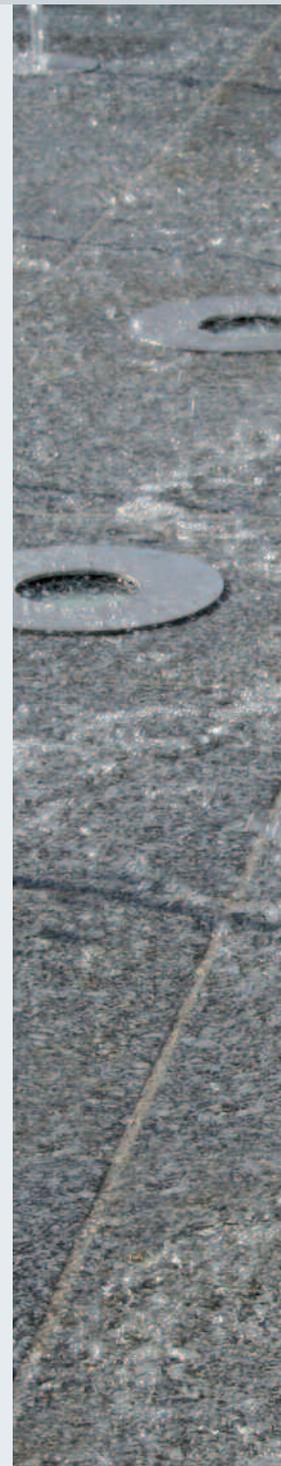
La provision pour différence de cours sur titres se monte à 11'475'376 francs au 31.12.2007.

Fonds de réserve bloqués

La réserve pour la CIRE (Communauté intercantonale pour les risques éléments naturels) a été réduite à 6'150'000 francs au 31 décembre 2007 (montant conventionnellement exigible).

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

Les règles du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques stipulent que les établissements cantonaux d'assurance immobilière constituent des réserves adéquates permettant une indemnisation volontaire, à des conditions bien précises, du risque tremblement de terre. L'ECA JURA possède un fonds bloqué de 2'835'594.97 francs à cet effet. L'augmentation de 172'845.73 francs en 2007 provient de la révision des obligations des ECA dans le cadre du Pool.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2007



DOMAINE DE L'ASSURANCE

2007
CHF

ANNÉE PRÉCÉDENTE
CHF

PRODUITS

Produits d'exploitation

Primes	9'839'782.20	9'759'010.91
Réassurance	6'909'782.00	1'311'422.00
Dissolution partielle réserve pour CIRE	650'000.00	-
Dissolution partielle réserve spéciale pour CIRE	809'060.00	2'484'574.00
Dissolution partielle provision pour dommages Eléments en suspens	348'965.00	-
Dissolution partielle réserve pour dommages dus aux Eléments	350'000.00	-
Dissolution partielle provision pour dommages Feu en suspens	25'720.00	-
Recours sur dommages	391'330.95	30'863.00
	19'324'640.15	13'585'869.91

Autres produits

Autres produits	37'989.20	32'699.40
Bonus UIR sur primes	-	2'185.00
	37'989.20	34'884.40

Total des produits

19'362'629.35 **13'620'754.31**

CHARGES

Charges d'exploitation

Dommages :		
- FEU	4'065'550.00	7'020'799.45
- ELEMENTS	11'725'000.00	1'859'355.00
Frais de recours sur dommages	20'860.00	23'507.50
Réassurance	1'467'644.00	1'379'541.00
Participation à CIRE	809'060.00	2'484'574.00
Frais d'administration	1'727'076.77	1'608'043.44
Frais d'estimation	481'272.45	413'064.80
Contribution au Pool Suisse	520'000.00	523'000.00
Total des charges	20'816'463.22	15'311'885.19

Résultat avant amortissements et attributions

-1'453'833.87 **-1'691'130.88**

Amortissements

Amortissement du mobilier	28'975.00	65'562.15
Amortissement machines appartements	-	2'964.00
Amortissement système informatique	16'256.15	4'859.00
Amortissement de l'immeuble Bel-Air 3	125'000.00	-
Amortissement de l'immeuble Gare 14	125'000.00	-
Amortissement sur placements de capitaux	-	300'000.00
	295'231.15	373'385.15

Variation des réserves et provisions

Attribution au Fonds d'entretien des immeubles	-	200'000.00
Attribution à la provision pour primes UIR	-	200'000.00
Attribution à la Réserve légale	-	500'000.00
Attribution à la provision pour grands projets	-	250'000.00
	-	1'150'000.00

Total des charges

21'111'694.37 **16'835'270.34**

Perte nette du domaine de l'assurance

-1'749'065.02 **-3'214'516.03**

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES
PRODUITS
Produits d'exploitation

Contribution des assurés	3'343'526.85	
Assureurs privés	367'976.15	
	3'711'503.00	

AUTRES PRODUITS

Autres produits	5'725.50	
	5'725.50	
Total des produits	3'717'228.50	

CHARGES
Charges d'exploitation

Subventions pour la prévention des dommages	665'012.55	510'011.75
Autres charges pour la prévention des dommages	244'978.60	234'474.30
Subventions pour la lutte contre les dommages	1'739'957.50	2'049'987.34
Autres charges pour la lutte contre les dommages	472'592.45	436'816.60
Frais d'administration	814'226.80	791'198.15
Subvention préservation patrimoine bâti	-	20'000.00
Total des charges	3'936'767.90	4'042'488.14

Perte de la prévention et lutte contre les dommages	-219'539.40	-384'731.77
--	--------------------	--------------------

Dissolution partielle de la réserve subventionnement de grands projets (informatisation des plans de réseaux d'eau)	165'475.35	110'985.95
Dissolution partielle de la réserve pour prévention et lutte contre les dommages (actions SIS)	56'358.00	209'036.00
Transfert du résultat financier	-	1'024'709.82
Attribution à la réserve prévention et lutte contre les dommages	-2'293.95	-960'000.00

Résultat après attribution /dissolutions de provisions	-	-
---	----------	----------

RÉSULTAT FINANCIER
PRODUITS

Produits des titres	1'878'396.65	2'621'212.24
Produits non réalisés sur titres	2'352'904.40	3'971'434.22
Produit des immeubles	516'145.00	516'145.00
Dissolution partielle Fonds d'entretien des immeubles	37'111.25	-
Total des produits	4'784'557.30	7'108'791.46

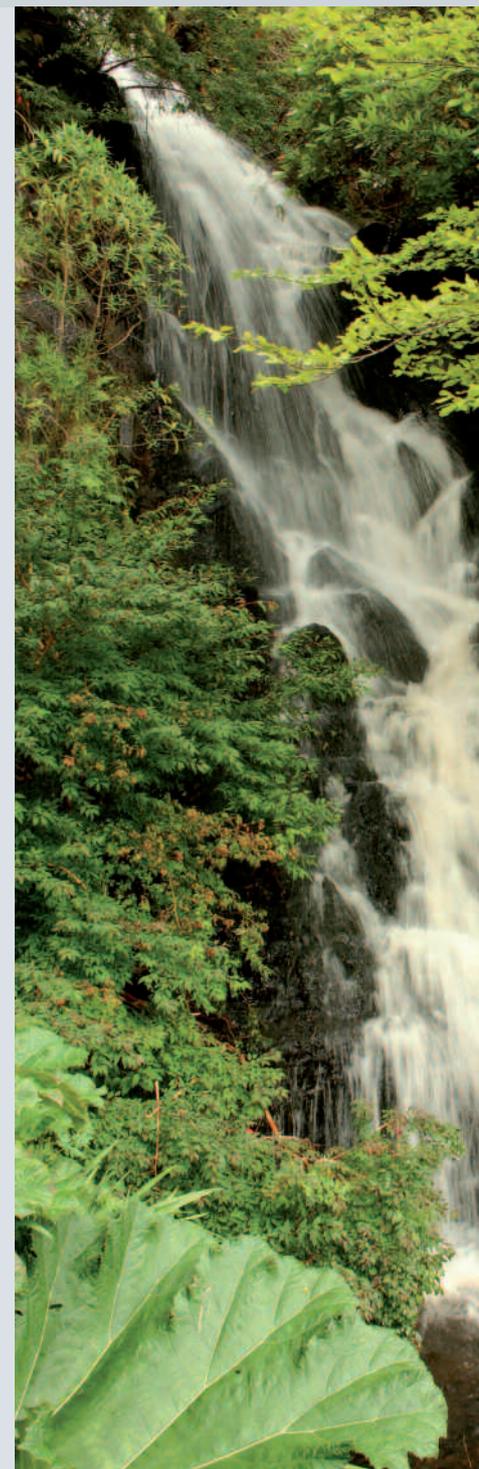
CHARGES

Charges sur immeubles	60'552.60	25'060.50
Pertes non réalisées sur titres	2'923'602.81	1'736'438.19
Total des charges	2'984'155.41	1'761'498.69

Attribution à la prévention et lutte contre les dommages	-	-1'024'709.82
--	---	---------------

Résultat financier	1'800'401.89	4'322'582.95
---------------------------	---------------------	---------------------

2007
CHF

ANNÉE PRÉCÉDENTE
CHF


RÉCAPITULATION



	2007 CHF	ANNÉE PRÉCÉDENTE CHF
PRODUITS		
Domaine de l'assurance		
Total des produits	19'362'629.35	13'620'754.31
Total des charges d'exploitation	-20'816'463.22	-15'311'885.19
Résultat domaine assurance	-1'453'833.87	-1'691'130.88
Domaine financier		
Total des produits	4'784'557.30	7'108'791.46
Total des charges	-2'984'155.41	-1'761'498.69
Résultat domaine financier	1'800'401.89	5'347'292.77
Domaine prévention et lutte contre les dommages		
Total des produits	3'717'228.50	3'657'756.37
Total des charges	-3'936'767.90	-4'042'488.14
Résultat domaine prévention et lutte contre les dommages	-219'539.40	-384'731.77
Bénéfice avant amortissements et attributions aux réserves	127'028.62	3'271'430.12
Amortissements et attributions aux différentes réserves et provisions		
Amortissements	-295'231.15	-373'385.15
Attributions aux différentes réserves	-	-1'150'000.00
Transfert au domaine prévention et lutte contre les dommages	-	-1'024'709.82
Dissolution partielle réserve grands projets	165'475.35	110'985.95
Dissolution partielle réserve prévention et lutte contre les dommages	56'358.00	209'036.00
Attribution à la réserve prévention et lutte contre les dommages	-2'293.95	-960'000.00
Bénéfice net de l'exercice	51'336.87	83'357.10

CAPITAL ASSURÉ ET PRIMES ENCAISSÉES EN 2007

District	Bâtiments	Somme assurée	Primes encaissées
Delémont	15'342	8'107'506'500	4'336'293.60
Franches-Montagnes	5'765	2'724'885'000	1'680'241.20
Porrentruy	13'264	6'795'914'200	3'823'247.40
Total	34'371	17'628'305'700	9'839'782.20
Nouveaux bâtiments en construction	(300)	265'520'000	
Bâtiments en transformation		215'241'000	
Total	34'371	18'109'066'700	9'839'782.20

ACTIF

ACTIFS MOBILISÉS

	2007 CHF	ANNÉE PRÉCÉDENTE CHF
Caisse	6'384.65	2'457.10
Compte de chèques postaux	739'729.14	129'751.70
Banques	3'293'403.92	3'723'618.06
Banque, fonds prévoyance estimateurs ECA JURA	15'870.05	18'671.20
Dépôts à terme	8'100'000.00	12'252'276.70
Titres et placements de capitaux	78'240'339.27	75'160'806.12
Débiteurs primes	149'876.10	155'928.10
Débiteurs divers	445'946.15	402'478.63
Union intercantonale de réassurance, quote-part sur dommages en suspens	9'056'285.00	4'124'259.00
Actifs transitoires	661'757.33	571'322.78

100'709'591.61

96'541'569.39

Actifs immobilisés

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	2'835'594.97	2'662'749.24
Machines, outillage et matériel	1.00	1.00
Mobilier de bureau	57'951.80	2.00
Système informatique	32'514.00	2.00
Agencement des immeubles	1.00	1.00
Immeuble Bel-Air 3	2'375'000.00	2'500'000.00
Immeuble Gare 14	2'375'000.00	2'500'000.00

7'676'062.77

7'662'755.24

Total de l'Actif

108'385'654.38

104'204'324.63

PASSIF

FONDS ÉTRANGERS

Fonds de prévoyance sociale pour les estimateurs ECA JURA	15'870.05	18'671.20
Créanciers et passifs transitoires	2'597'652.25	1'052'236.25
Provision pour dommages en suspens, moins les acomptes versés		
- Feu	5'875'715.80	6'496'532.70
- Eléments	9'284'273.35	4'208'589.50
Fonds d'entretien des immeubles	382'888.75	420'000.00

18'156'400.20

12'196'029.65

PROVISIONS

Provision 25 ^e anniversaire ECA JURA	51'525.35	51'525.35
Provision pour différence de cours sur titres	11'475'376.00	11'450'000.00
Provision pour primes de réassurance	200'000.00	200'000.00

11'726'901.35

11'701'525.35

RÉSERVES LIÉES

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	2'835'594.97	2'662'749.24
Fonds de garantie Pool Suisse	6'804'755.00	6'804'755.00
Réserve pour CIRE	6'150'000.00	6'800'000.00
Réserve spéciale CIRE	706'366.00	1'515'426.00
Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	5'302'088.47	5'356'152.52
Réserve légale	46'943'044.12	46'859'687.02

68'741'848.56

69'998'769.78

RÉSERVES LIBRES

Réserve pour subventionnement de grands projets	5'059'167.40	5'224'642.75
Réserve pour dommages dus aux éléments	4'650'000.00	5'000'000.00

9'709'167.40

10'224'642.75

Bénéfice de l'exercice

51'336.87

83'357.10

Total du Passif

108'385'654.38

104'204'324.63





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

2007
CHF

ANNÉE PRÉCÉDENTE
CHF

ACTIF

Banque	197'131.66	77'937.86
Débiteurs divers	2'634.40	32'653.00
Avoir sur impôt anticipé	660.75	518.55
Actifs transitoires	9'393.30	7'826.00
Ventilateurs	157'800.00	157'800.00
- Fonds d'amortissement	-48'000.00	-34'520.00
Véhicules pionniers	1'995'613.00	1'995'613.00
- Fonds d'amortissement	-1'639'872.21	-1'515'018.16
Véhicules de transport (acomptes)	178'755.70	0.00
	854'116.60	722'810.25

PASSIF

Avance de l'ECA JURA	710'000.00	710'000.00
Passifs transitoires	144'116.60	12'810.25
Bénéfice 2007	0.00	0.00
	854'116.60	722'810.25

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

PRODUITS

Contributions fédérales	354'798.00	342'800.00
Contributions cantonales pour la formation et le fonctionnement	14'000.00	14'000.00
Intérêts	1'887.85	1'481.55
	370'685.85	358'281.55

CHARGES

Investissement

Frais d'investissement	49'952.00	5'379.70
Amortissement des véhicules pionniers	124'854.05	139'179.16
Amortissement des ventilateurs	13'480.00	34'520.00
	188'286.05	179'078.86

FORMATION

Frais de formation	82'886.60	52'332.80
	82'886.60	52'332.80

FONCTIONNEMENT

Frais de fonctionnement	96'507.15	121'268.40
Frais d'intervention	1'322.60	3'892.70
Frais d'administration	1'683.45	1'708.79
	99'513.20	126'869.89

370'685.85 **358'281.55**

Bénéfice net **0.00** **0.00**



BDO Visura
Révision

2900 Porrentruy, Le Voyeoeuf 3
Tél. 032 465 93 00, Fax 032 465 93 09
www.bdo.ch

**Rapport sur la vérification des comptes annuels 2007 de
l'ECA JURA - Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, à
Saignelégier**

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux textes légaux cantonaux régissant l'ECA JURA.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un bénéfice de CHF 51'336.87, après variations des réserves et provisions suivantes :

Dissolutions

- Provision pour dommages dus aux Eléments en suspens	CHF	698'965.00
- Provision pour dommages dus aux Feux en suspens	CHF	25'720.00
- Fonds d'entretien des immeubles	CHF	37'111.25
- Réserve pour CIRE	CHF	650'000.00
- Réserve spéciale pour CIRE	CHF	809'060.00
- Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	CHF	56'358.00
- Réserve pour subventionnement de grands projets	CHF	165'475.35

Attributions

- Provision pour différence de cours sur titres	CHF	25'376.00
- Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	CHF	2'293.95

Porrentruy, le 11 mars 2008

BDO Visura

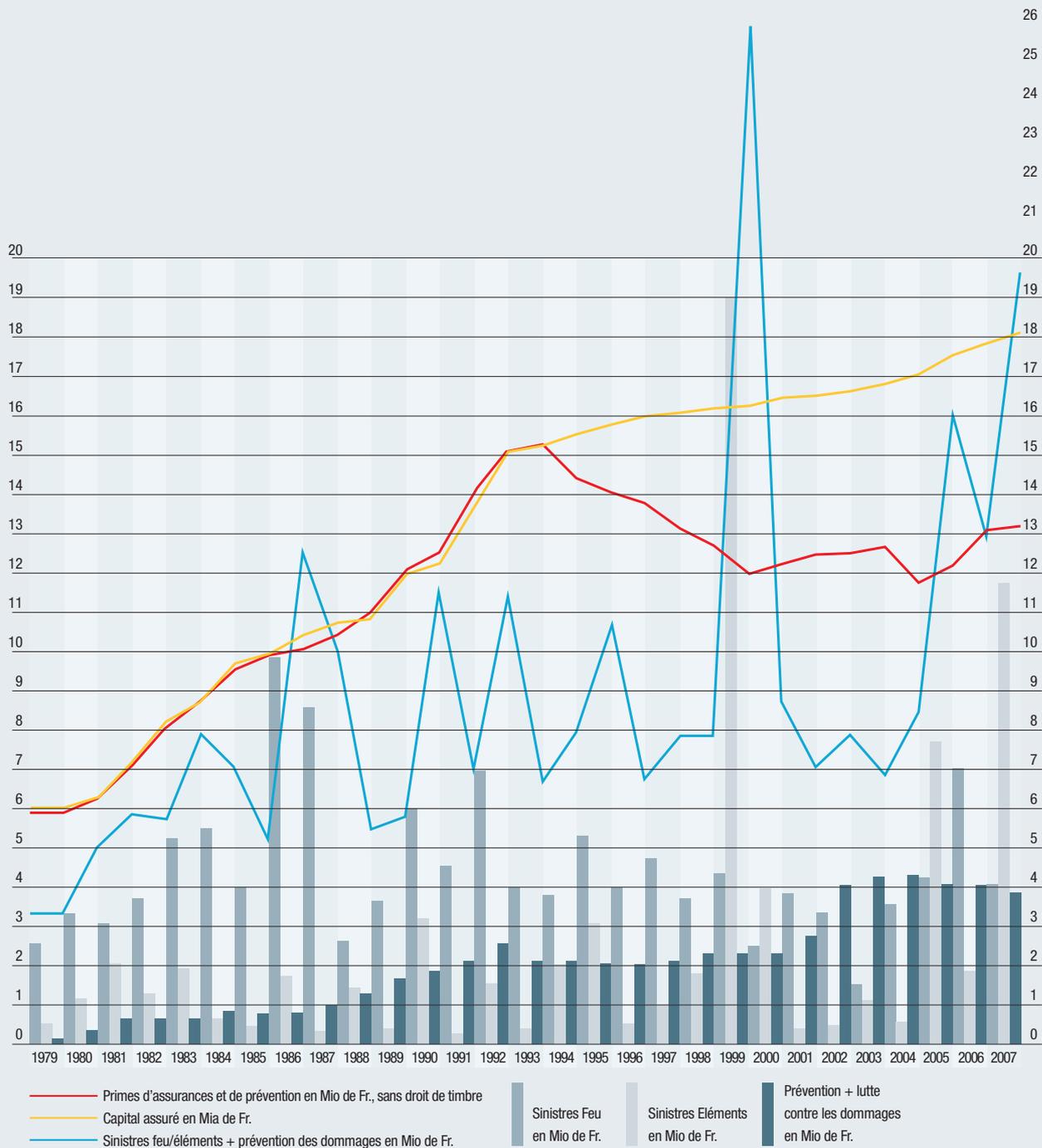
Alain Beuchat
Auditeur responsable


pm Damien Balmer

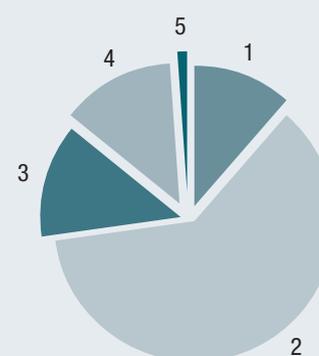
Annexes

- Comptes annuels (Bilan, Compte de profits et pertes, Annexe)

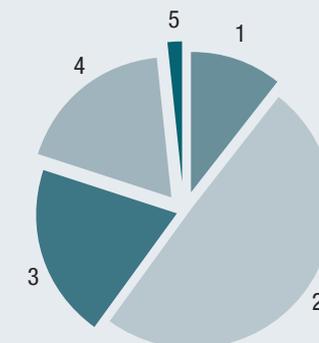
ÉVOLUTION DU CAPITAL ASSURÉ, DES PRIMES, DES SINISTRES ET DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES



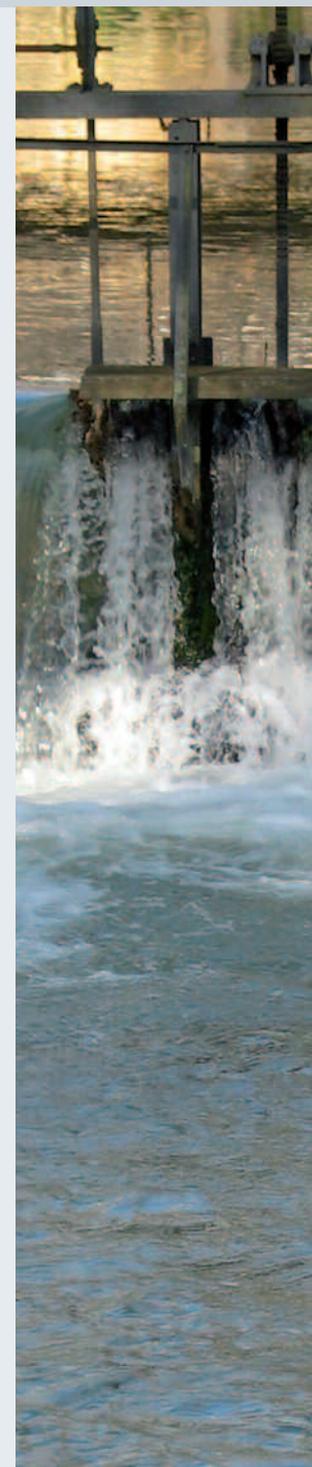
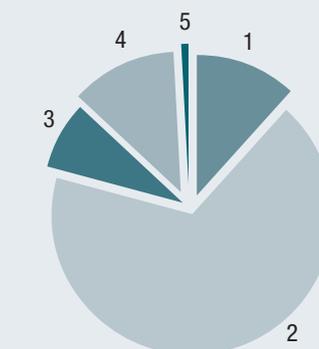
	Nombre de bâtiments assurés	Capital assuré
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	1'003	2'039'143'400
2. Maisons d'habitation	18'070	10'828'115'200
3. Bâtiments agricoles	5'621	2'264'139'100
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'557	2'346'173'500
5. Industrie hôtelière	120	150'734'500
Total	34'371	17'628'305'700.00



	Nombre de bâtiments assurés	Primes perçues
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	1'003	1'040'765.28
2. Maisons d'habitation	18'070	4'864'767.14
3. Bâtiments agricoles	5'621	1'979'882.69
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'557	1'812'039.22
5. Industrie hôtelière	120	142'327.87
Total	34'371	9'839'782.20

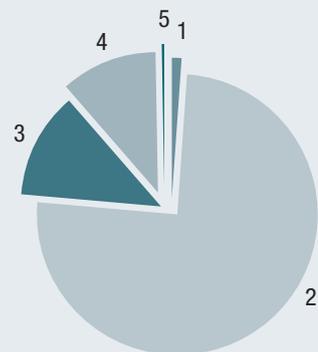


	Nombre de bâtiments sinistrés	Dommages dus au feu et aux éléments
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	55	1'850'930.00
2. Maisons d'habitation	937	10'657'230.00
3. Bâtiments agricoles	259	1'243'590.00
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	198	1'920'210.00
5. Industrie hôtelière	15	118'590.00
Total	1'464	15'790'550.00



DOMMAGES DUS AU FEU (répartition des coûts par catégorie de bâtiments)

	Nombre de sinistres	Montant des dommages
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	13	54'470
2. Maisons d'habitation	224	3'056'920
3. Bâtiments agricoles	48	494'420
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	17	456'560
5. Industrie hôtelière	2	3'180
Total	304	4'065'550



GRANDS DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU (sinistres de 20'000 francs et plus)

Date	Commune	Destination	Cause	Montant
19.01.2007	Boncourt	Entrepôt	Canal de fumée	23'900.—
05.02.2007	Courrendlin	Habitation, commerce	Défectuosité technique ?	840'000.—
09.04.2007	Undervelier	Habitation	Machine à café défectueuse	20'000.—
30.04.2007	Bassecourt	Industrie horlogère	Installations électriques défectueuses	180'000.—
16.05.2007	Delémont	Habitation, café, commerces	Bougie	37'000.—
21.05.2007	Chevenez	Fabrique d'appareils	Coup de foudre indirect	21'600.—
31.05.2007	Courrendlin	Rural	Malveillance par un tiers	53'000.—
01.06.2007	Courrendlin	Habitation	Casserole laissée sans surveillance	315'000.—
12.06.2007	Montfaucon	Habitation	Coup de foudre indirect	25'000.—
10.07.2007	Courchavon	Habitation	Appareil électrique défectueux	24'600.—
02.08.2007	Pleigne	Rural	Echauffement du fourrage	370'000.—
03.10.2007	Courrendlin	Surface commerciale	Malveillance par un tiers	64'000.—
09.10.2007	Delémont	Café	Mégot de cigarette	130'000.—
21.11.2007	Boécourt	Habitation	Cheminée de salon	25'000.—
21.11.2007	Montignez	Entrepôt	Appareil utilisé de manière inappropriée	30'000.—
29.11.2007	Saint-Ursanne	Fabrique d'appareils	Appareil défectueux	70'000.—
23.12.2007	Porrentruy	Habitation, bureaux	Enquête de police en cours	1'300'000.—
Total de ces 17 sinistres				3'529'100.—

STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AU FEU

Année	Feu		Foudre		Total	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF
1979	184	2'270'596	233	355'004	417	2'625'600
1980	191	2'829'988	137	517'045	328	3'347'033
1981	195	2'861'727	297	236'876	492	3'098'603
1982	229	3'238'083	329	442'747	558	3'680'830
1983	204	4'258'418	348	934'402	552	5'192'820
1984	253	4'827'142	133	673'779	386	5'500'921
1985	259	3'871'693	208	137'555	467	4'009'248
1986	216	9'550'938	290	240'207	506	9'791'145
1987	185	8'339'555	195	198'837	380	8'538'392
1988	198	2'359'658	211	302'368	409	2'662'026
1989	230	2'671'549	301	1'002'726	531	3'674'275
1990	214	5'817'639	272	281'729	486	6'099'368
1991	215	4'276'393	161	281'407	376	4'557'800
1992	247	6'360'205	274	596'575	521	6'956'780
1993	212	3'622'239	360	361'859	572	3'984'098
1994	206	3'455'697	325	354'402	531	3'810'099
1995	271	4'970'758	306	329'274	577	5'300'032
1996	265	3'771'409	196	228'591	461	4'000'000
1997	234	4'189'529	278	510'461	512	4'699'990
1998	228	3'420'879	221	279'121	449	3'700'000
1999	256	1'553'813	437	2'747'768	693	4'301'581
2000	185	2'166'205	220	284'769	405	2'450'974
2001	163	3'537'436	171	306'688	334	3'844'124
2002	159	3'114'544	203	235'596	362	3'350'140
2003	157	1'300'546	156	226'777	313	1'527'323
2004	181	3'305'180	212	264'970	393	3'570'150
2005	144	3'997'490	175	245'940	319	4'243'430
2006	148	6'449'900	158	570'900	306	7'020'800
2007	134	3'742'040	170	323'510	304	4'065'550
Moyenne 1979-2007	206	4'004'526	241	464'548	446	4'469'074



DOMMAGES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE (répartition par catégorie d'événements et destination des bâtiments)

Destination	Tempête		Grêle		Hautes eaux		Neige		Mouvem. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
Bâtiments administratifs et à caractère public	18	19'520	1	650	21	1'773'190	2	3'100	0	0	42	1'796'460
Maisons d'habitation	243	274'600	68	115'650	371	7'166'060	31	44'000	0	0	713	7'600'310
Bâtiments agricoles	142	209'870	18	65'860	47	457'350	4	16'090	0	0	211	749'170
Circulation & transport	0	0	1	1'200	2	6'930	0	0	0	0	3	8'130
Commerces	11	35'880	3	8'190	16	434'580	0	0	0	0	30	478'650
Industrie & artisanat	30	78'660	2	7'600	45	686'310	1	2'300	0	0	78	774'870
Industrie hôtelière	4	5'230	1	680	8	109'500	0	0	0	0	13	115'410
Bâtiments annexes	16	16'920	4	1'970	48	179'360	2	3'750	0	0	70	202'000
Total	464	640'680	98	201'800	558	10'813'280	40	69'240	0	0	1160	11'725'000



STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE (répartition par catégorie d'événements)

Année	Tempête		Grêle		Neige		Hautes eaux		Mouv. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
1979	237	427'974	31	42'196	12	23'300	48	104'175	0	0	328	597'645
1980	135	174'506	687	865'879	76	96'444	18	32'061	0	0	916	1'168'890
1981	402	493'663	511	1'015'349	295	491'548	66	93'508	2	10'080	1276	2'104'148
1982	332	324'585	441	509'996	98	100'968	115	381'341	0	0	986	1'316'890
1983	937	1'145'023	224	217'591	21	27'982	144	419'288	1	900	1327	1'810'784
1984	515	587'115	1	800	24	26'554	2	2'486	1	7'200	543	624'155
1985	90	88'854	287	290'349	11	10'018	24	42'627	1	300	413	432'148
1986	826	1'136'511	64	57'978	276	374'775	35	66'538	5	109'369	1206	1'745'171
1987	254	294'457	36	29'452	25	33'864	13	21'607	1	330	329	379'710
1988	246	207'549	51	53'667	206	372'066	174	846'410	1	6'500	678	1'486'192
1989	185	281'625	47	124'613	8	9'847	7	11'853	1	2'200	248	430'138
1990	1864	2'478'572	55	67'433	17	20'966	116	698'341	0	0	2052	3'265'312
1991	144	254'435	3	2'180	28	32'839	24	53'380	1	731	200	343'565
1992	723	1'082'859	112	214'304	4	3'715	79	294'116	2	5'800	920	1'600'794
1993	217	309'716	64	105'362	7	13'220	14	25'896	3	12'865	305	467'059
1994	217	266'511	508	1'413'655	11	13'066	59	297'634	2	5'160	797	1'996'026
1995	1511	2'568'265	43	78'094	120	355'224	52	93'117	2	5'300	1728	3'100'000
1996	152	251'461	85	113'644	67	151'846	29	63'049	0	0	333	580'000
1997	208	300'180	13	35'218	24	23'702	155	639'800	1	5'000	401	1'003'900
1998	857	1'464'933	74	249'961	22	36'262	24	47'152	1	1'692	978	1'800'000
1999	5292	17'801'235	221	425'896	103	226'514	148	577'879	3	3'490	5767	19'035'014
2000	116	200'453	1066	3'768'994	2	6'426	11	19'281	0	0	1195	3'995'154
2001	211	321'157	8	14'499	6	10'270	24	52'728	0	0	249	398'654
2002	226	330'754	14	26'114	1	896	38	98'342	1	3'894	280	460'000
2003	433	540'540	245	427'400	23	32'281	33	101'840	0	0	734	1'102'061
2004	237	346'520	75	145'070	24	43'350	7	11'960	1	35'000	344	581'900
2005	68	107'320	2547	7'272'631	86	179'820	36	139'990	0	0	2737	7'699'761
2006	146	214'395	204	577'880	264	863'730	38	203'350	0	0	652	1'859'355
2007	464	640'680	98	201'800	40	69'240	558	10'813'280	0	0	1160	11'725'000
Moyenne 1979-2007	595	1'194'546	269	632'690	66	125'887	72	560'449	1	7'442	1'003	2'521'015

PRÉVENTION DES INCENDIES

Au cours de l'année 2007, la division de prévention et de lutte contre les dommages a examiné 338 dossiers de demandes de permis de construire et a établi les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie s'y rapportant, celles-ci faisant partie intégrante du permis de construire. Le nombre de dossiers traités a diminué de 27 par rapport à 2006.

La poursuite de la campagne de prévention contre l'incendie a permis :

- d'assainir 26 cheminées défectueuses présentant un danger d'incendie;
- de faire construire 28 murs et dalles coupe-feu entre des bâtiments d'ordre contigu ou entre la partie habitation et la partie rurale de bâtiments agricoles;
- de faire aménager 24 installations automatiques d'avertisseurs d'incendie ou d'extinction;
- de subventionner l'achat et la recharge d'extincteurs portatifs;
- d'allouer d'autres subsides (raccordements électriques souterrains, citernes à eau, postes incendie, etc.).

Les subventions accordées dans ces domaines se montent à 333'392 francs.

MOYENS D'EXTINCTION ET SUBSIDES

Un extincteur homologué au moins est obligatoire dans toute construction nouvelle ou transformée, davantage dans les bâtiments à plusieurs logements. C'est une obligation légale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 déjà. Ce caractère obligatoire, peu connu des propriétaires, est rappelé ici. L'ECA JURA recommande d'ailleurs fortement l'installation d'un extincteur dans chaque ménage, indépendamment de cette obligation. Actuellement encore, l'ECA JURA accorde une subvention pour l'achat d'extincteurs. Cette pratique est basée sur le fait que les extincteurs n'étaient pas obligatoires à l'époque et qu'il fallait en encourager l'acquisition. Or, l'ECA JURA envisage une nouvelle politique en matière de subventions, qui sera en principe applicable au 1^{er} janvier 2010. Elle favorisera uniquement les installations ou acquisitions volontaires et non obligatoires. Les moyens financiers ainsi dégagés seront consacrés à la protection contre les dangers naturels, et plus particulièrement à la lutte contre les inondations.

PARATONNERRES ET PROTECTIONS CONTRE LES SURTENSIONS

Sur 338 dossiers de prescriptions établis par l'ECA JURA, le paratonnerre a été exigé pour 64 bâtiments, dont 32 bâtiments agricoles. En 2007, 50 installations de paratonnerre ont bénéficié de subventions pour un montant de 139'412 francs et 21 installations de protection contre les surtensions ont été subventionnées pour un montant de 7'529 francs. Avec l'évolution technologique, il apparaît que les surtensions provoquées par la foudre endommagent de plus en plus les composants électriques et électroniques des appareils et équipements placés dans les bâtiments. La protection contre les surtensions permet de réduire considérablement les risques d'incendie liés à ce phénomène atmosphérique.

RÉSEAUX D'EAU

56 projets d'extensions ou d'assainissements de réseaux d'eau et d'hydrants ont été examinés en vue d'octroyer les subsides conformément aux directives en vigueur. Ils se répartissent comme suit :

- 27 extensions de réseaux d'eau et d'hydrants;
- 16 remplacements d'anciennes conduites;
- 8 remplacements d'anciens hydrants et vannes;
- 5 assainissements de réservoirs et réseaux d'eau.

Durant l'année 2007, 584'865 francs ont été versés pour l'extension et l'assainissement de 40 réseaux d'eau et le remplacement ou la pose d'hydrants.

Informatisation des plans de réseaux d'eau communaux

Le Conseil d'administration de l'ECA JURA avait décidé en 2001 d'octroyer des subventions pour l'établissement des plans numériques de réseaux d'eau et fixé un délai à fin 2006.

Constatant alors que 50% seulement des plans étaient terminés, un nouveau délai était fixé à fin 2007. A ce jour, le Conseil d'administration a décidé de prolonger, exceptionnellement et pour la dernière fois, au 30 juin 2008, le délai de transmission des fichiers informatiques de l'ensemble des communes. Passé ce délai, l'ECA JURA ne versera plus de subventions pour la numérisation des plans des réseaux d'eau communaux d'eau potable.

CAMPAGNES D'INFORMATIONS

Depuis plusieurs années, l'ECA JURA assume sa mission d'information pour la prévention par le biais de campagnes de presse, notamment en abordant des thèmes spécifiques relatifs aux risques d'incendie engendrés durant certaines périodes de l'année et lors de manifestations particulières. Certaines de ces campagnes, comme la prévention incendie dans l'agriculture, ont pu se faire en collaboration avec les établissements cantonaux d'assurance de Fribourg, Neuchâtel et Vaud. L'ECA JURA a poursuivi la campagne de messages de prévention incendie qui est diffusée régulièrement sur les ondes de Fréquence Jura. De juin 2007 à mai 2008, ce sont les collaborateurs de l'ECA qui ont réalisé des interviews sur des thèmes liés aux risques d'incendie et aux dangers naturels. Ils ont profité de cette tribune radiophonique pour donner aux auditeurs de nombreuses informations sur l'assurance obligatoire et la manière de déclarer un sinistre. Ces interviews seront par la suite disponibles sur le site internet www.eca-jura.ch.

Des séances ont été dispensées pour le cours de cafetiers, pour les coordinateurs de sécurité en entreprises et pour les élèves de la Fondation Rurale Interjurassienne de Courtemelon. Les séances de formation avaient pour but de faire connaître les dangers d'incendie propres à chacun de ces milieux professionnels, tout en indiquant aux participants les dispositions à prendre en cas de sinistre et en expliquant comment utiliser judicieusement les moyens d'extinction généralement disponibles dans les bâtiments.

PRÉVENTION DES DANGERS NATURELS

Ce thème important et d'actualité est traité en pages 2 & 3 de couverture, ainsi qu'à la page 24.

LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

INSPECTION DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Durant l'année 2007, les inspecteurs des SIS ont procédé à l'inspection sous forme d'alarme. Les experts, quant à eux, ont procédé au contrôle intermédiaire des engins et appareils d'intervention.

Dans l'ensemble, la situation est jugée satisfaisante.

A relever que le nombre de sapeurs-pompiers dans le Jura a encore diminué en 2007 et que la réduction de l'effectif depuis 1991 est de l'ordre de 52%.

COURS DE SAPEURS-POMPIERS

Formation	Nombre de participants par district			
	Delémont	Porrentruy	Fr.-Montagnes	Total
Chefs d'intervention 2	6	--	4	10
Chefs d'intervention 1	10	8	3	21
Chefs de groupe 2	13	7	3	23
Chefs de groupe 1	18	13	6	37
Chefs de groupe échelles remorquables	5	3	1	9
Chefs d'intervention défense hydrocarbure	--	--	--	--
Machinistes	11	5	3	19
Porteurs d'appareils respiratoires	19	19	4	42
Electriciens	--	--	--	--
Formation de base	40	52	19	111
Cours administratifs (commandants et fourriers)	15	4	5	24
TOTAL	137	111	48	296

Le nombre de sapeurs-pompiers ayant suivi un cours en 2007 représente plus du 17% de l'effectif global des SIS. Pour garantir un renouvellement suffisant des cadres et spécialistes, et tenant compte de la diminution constante des effectifs, ce taux devrait passer au-dessus du seuil de 20%.

COURS DE PERFECTIONNEMENT DES INSTRUCTEURS DES SIS

Les journées cantonales consacrées au perfectionnement des instructeurs des SIS ont eu lieu les 2 et 3 mars 2007 à Delémont.

Le but du cours était d'approfondir la tactique et la technique d'intervention en cas d'événements impliquant des hydrocarbures. Les participants ont eu l'occasion de prendre connaissance des dangers auxquels sont confrontés les intervenants lors de l'écoulement de tels produits et des mesures de sécurité à respecter. De nombreux exercices ont été mis sur pied afin de les familiariser avec le matériel permettant de restreindre les risques de pollution et avec les moyens utilisés pour la lutte contre l'incendie.

COURS FÉDÉRAUX 2007

MM. Thierry Brunner de Courtételle et Claude Gobat de Courrendlin ont suivi le cours d'instructeurs conduite tactique I.

MM. Patrick Billieux, Marcel Cuenin, Yves Bürki, Jean-Paul Costato, Jean-Marie Montavon et Albert Vogel ont suivi le cours de renouvellement du CFC d'instructeurs.

A relever également que M. Didier Gisiger a fonctionné comme chef de classe durant le cours de renouvellement du CFC d'instructeurs.

M. Pascal Monney de Delémont a suivi le cours complémentaire pour instructeurs de la protection respiratoire.

M. Bernard Brahier des Enfers a suivi le cours de formation à la conduite d'événement majeur.

INTERVENTIONS DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Selon les statistiques de la police cantonale qui gère les alarmes destinées aux sapeurs-pompiers, les SIS de l'ensemble du canton ont été appelés à intervenir à 480 reprises en 2007. Les départs de feux dans des bâtiments y compris les fausses alarmes générées par les installations automatiques de détection incendie représentent le 55% des interventions. Si l'on fait abstraction des fausses alarmes, ce taux est ramené à 22%. Ainsi, la majorité des demandes nécessitant l'engagement des sapeurs-pompiers concerne d'autres domaines tels que le sauvetage de personnes ou d'animaux, la pollution, la désincarcération, les inondations et bien d'autres encore.

DÉPENSES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Année	Prévention contre l'incendie				Lutte contre l'incendie			Frais généraux Administration*	Totaux
	Police du feu	Adductions d'eau, Réservoirs, Hydrants	Subsides pour la prévention incendie	Contributions au CIPI I.S. et divers	Inspections services de défense contre le feu	Cours de sapeurs-pompiers	Subsides pour la lutte contre l'incendie		
1991	162'542.10	645'579.00	398'905.10	26'226.00	107'965.90	109'111.50	740'117.95		2'190'447.55
1992	167'807.10	798'145.00	624'480.05	30'150.00	90'415.05	126'442.50	780'041.65		2'617'481.35
1993	188'443.25	507'173.00	581'705.60	45'925.50	92'774.65	141'168.60	616'865.15		2'174'055.75
1994	357'293.60	359'132.00	535'539.30	26'454.50	98'668.70	145'662.00	626'610.20		2'149'360.30
1995	289'482.60	561'924.00	374'460.90	50'808.30	54'603.85	91'690.85	639'359.85		2'062'330.35
1996	218'381.15	540'267.00	433'859.10	75'291.90	64'407.55	166'585.95	570'669.70		2'069'462.35
1997	247'700.85	440'932.00	398'123.00	73'521.35	109'930.30	148'441.00	747'284.75		2'165'933.25
1998	132'367.50	816'459.00	445'866.10	57'690.70	42'893.10	140'819.85	713'267.45		2'349'363.70
1999	145'766.00	869'270.30	382'753.05	75'346.30	49'000.65	165'940.60	633'458.30		2'321'535.20
2000	120'611.55	950'940.00	447'758.30	71'732.00	82'514.55	143'347.25	501'882.15		2'318'785.80
2001	132'491.85	1'004'638.30	528'064.85	73'542.70	106'471.90	164'856.25	766'143.85		2'776'209.70
2002	124'348.15	1'314'241.50	739'098.85	82'836.00	150'089.00	190'791.85	628'446.55	798'103.55	4'027'955.45
2003	146'087.50	757'655.00	765'310.35	96'246.85	132'337.55	199'362.15	1'287'112.50	874'697.55	4'258'809.45
2004	170'878.65	667'964.00	772'948.30	103'742.15	85'683.80	187'919.60	1'434'169.15	876'238.20	4'299'543.85
2005	161'528.45	715'246.00	708'448.55	87'753.60	72'453.15	177'474.60	1'193'433.86	949'084.15	4'065'422.36
2006	152'047.00	579'366.00	510'011.75	82'427.30	69'357.45	175'887.40	1'470'621.34	1'002'769.90	4'042'488.14
2007	160'219.90	584'865.00	665'012.55	84'758.70	60'859.50	228'537.75	1'155'092.50	997'422.00	3'936'767.90

* Dès 2002 : nouvelles directives ECA sur les subsides aux SIS et ventilation des frais d'administration

VALEUR DU MOBILIER ASSURÉ ET CONTRIBUTIONS À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La valeur du mobilier assuré dans le Jura au 31 décembre 2006 par des compagnies d'assurance privées et leurs contributions à l'ECA JURA pour la prévention et la lutte contre l'incendie sont les suivantes :

Compagnie		Capital assuré	Contribution
Mobilière Suisse	Berne	2'934'265'000.00	146'713.25
Zurich	Zurich	1'091'119'882.00	54'555.99
Helvetia Patria	St-Gall	885'089'000.00	44'254.45
La Bâloise	Bâle	759'512'080.00	37'975.60
Allianz Suisse	Berne	525'321'200.00	26'266.00
Winterthur Assurances	Winterthur	494'558'104.00	24'727.90
Nationale Suisse	Bâle	206'753'000.00	10'337.70
Generali Assurances	Genève	115'758'000.00	5'787.90
Axa Assurances	Lausanne	105'550'000.00	5'277.50
Vaudoise Assurances	Lausanne	138'607'000.00	6'930.40
Vaudoise Assurances	Lausanne	8'751'000.00	437.60
Emmental Assurance	Konolfingen	25'869'000.00	1'293.45
Phénix Assurances	Lausanne	19'252'262.00	962.60
CSS Assurance SA	Lucerne	14'974'475.00	748.70
SBB Insurance	Berne	10'000'000.00	500.00
Alba	Bâle	8'821'000.00	441.05
Gerling Konzern	Zurich	7'263'000.00	363.20
XL Insurance	Zurich	4'237'035.00	212.00
Coop Assurance	Fribourg	2'683'700.00	134.20
Gan Assurances	Pully	438'000.00	21.90
Lloyd's	Zurich	370'000.00	18.50
AIIG Europe	Zurich	325'118.00	16.26
Total		7'359'517'856.00	367'976.15



TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Année	Bâtiments	Capital* assuré en milliards de fr.	Primes** en millions de fr.	Indemnités Dommages causés par le feu		Indemnités Dommages dus aux éléments		Prévention et lutte incendie en millions de fr.	Résultat de l'exercice annuel fr.	Etat des réserves légales au 31.12 en millions de fr.
				en millions de fr.	en ‰ du capital assuré	en millions de fr.	en ‰ du capital assuré			
1979	25'940	6,023	6,199	2,625	0,44	0,597	0,099	0,155	168'239	1,000
1993	30'273	15,343	16,187	3,975	0,26	0,516	0,034	2,174	435'752	35,206
1994	30'581	15,590	15,111	3,810	0,24	1,996	0,128	2,149	422'537	39,142
1995	30'930	15,791	14,784	5,300	0,34	3,100	0,196	2,062	536'817	40,764
1996	31'286	15,973	14,462	4,000	0,25	0,580	0,036	2,069	527'320	44,301
1997	31'572	16,097	13,834	4,700	0,29	1,004	0,062	2,165	+ 424'838	46,828
1998	31'883	16,246	13,272	3,701	0,23	1,800	0,110	2,349	+ 470'339	48,753
1999	32'134	16,331	12,390	4,301	0,26	21,332	1,306	2,321	+ 198'735	49,724
2000	32'357	16,525	12,919	2,301	0,13	3,995	0,241	2,318	+ 79'988	50,222
2001	32'719	16,691	13,109	3,844	0,23	0,398	0,023	2,776	+ 68'911	43,608
2002	33'044	16,899	9,372	3,350	0,19	0,460	0,027	3,769	- 1'754'635	43,628
2003	33'273	17,096	9,493	1,527	0,09	1,102	0,064	4,258	+ 61'353	43,901
2004	33'524	17,324	8,517	3,570	0,20	0,582	0,033	4,299	+ 78'593	44,723
2005	33'770	17,532	8,916	4,243	0,24	7,700	0,443	4,065	+ 57'400	46,302
2006	34'100	17,814	9,759	7,020	0,39	1,859	0,008	4,042	+ 83'357	46,859
2007	34'371	18,109	9,840	4,065	0,22	11,725	0,647	3,937	+51'336	46,943

* y compris les assurances provisoires pour travaux en cours.

** y compris les acomptes de primes pour assurances de travaux en cours et le droit de timbre fédéral (5%);
dès 2002, sans la prévention de 0,19 ‰ et sans droit de timbre fédéral.

VENT, GRÊLE, NEIGE :

COMMENT



PROTÉGER LES BÂTIMENTS ?

UN GUIDE PRATIQUE DE L'AEAI

Aucun bâtiment n'y échappe: les éléments naturels malmènent quotidiennement toute construction, quelles que soient sa nature et sa situation. Vent, grêle, neige soumettent toitures, façades, stores et autres parties des immeubles à des contraintes multiples et souvent violentes. Souvent méconnues aussi, notamment par le caractère «sournois» et les effets destructeurs qu'elles peuvent présenter, même en l'absence de «catastrophe naturelle» à proprement parler! Or, à ce niveau, le risque «éléments naturels» relève de la responsabilité individuelle plus que collective !

Promoteurs, constructeurs, propriétaires et utilisateurs de bâtiments ont donc le devoir de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection qui peuvent raisonnablement être prises pour éviter au maximum de tels dommages. Cette responsabilité prend aujourd'hui une importance encore accrue par l'évolution climatique de ces dernières décennies, qui a sensiblement augmenté l'intensité des phénomènes météorologiques et la gravité de leurs effets sur les bâtiments.

Tenant compte de cette évolution ainsi que des **dernières connaissances techniques et normes** en la matière, et conformément à leur mandat légal, les Etablissements cantonaux d'assurance viennent d'élaborer un **guide pratique** destiné à faciliter aux intéressés l'exercice de leur responsabilité. Cette publication de 150 pages, intitulée **Recommandations - Protection des objets contre les dangers naturels météorologiques**, explique les risques encourus et les mesures à prendre pour en préserver au mieux les bâtiments: implantation, structure porteuse, matériaux, fixation des éléments, dimensionnement, évacuation des eaux, etc. Destinée aux autorités, maîtres d'ouvrage, concepteurs, architectes, ingénieurs et autres professionnels de la construction, elle est disponible depuis avril 2008 auprès de l'AEAI, Bundesgasse 20, case postale, 3001 Berne.

www.kgvonline.ch



DANGERS NATURELS :

QUI FAIT QUOI ET QUEL EST LE RÔLE DE L'ECA JURA ?

«La nature est un système ouvert, sans stratégie définie, que nous autres humains ne sommes capables ni de dominer, ni de détruire. Cette réalité nous est difficilement acceptable.

Les catastrophes naturelles blessent notre vanité, car elles révèlent l'ampleur de notre impuissance»

(d'après Michael Miersch, écrivain et réalisateur)

Selon la législation fédérale et cantonale, les mesures générales de protection contre les dangers naturels sont du ressort des pouvoirs publics, Etat et/ou communes, avec des aides financières fédérales et cantonales, les mesures étant contrôlées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office cantonal de l'environnement. La Confédération et les cantons légifèrent en ce qui concerne l'utilisation du territoire, imposant des restrictions pour la construction dans des zones réputées dangereuses. Les communes adaptent leurs règlements de construction aux exigences et restrictions cantonales qui prennent en compte les cartes de dangers.

L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, en application de la loi sur l'assurance immobilière, assure obligatoirement les bâtiments sis sur le territoire cantonal contre l'incendie et les dangers naturels. Si la loi précise bien que l'établissement cantonal d'assurance et les compagnies d'assurance privées peuvent être astreints à verser des subsides annuels à la prévention des sinistres et à la lutte contre ceux-ci, cette obligation conditionnelle ne s'applique actuellement qu'aux risques incendie. Quant aux directives sur les subsides, édictées par le Conseil d'administration de l'ECA, elles ne traitent jusqu'à présent que de la problématique des risques d'incendie.

La protection contre les dangers naturels et le subventionnement éventuel des mesures à mettre en place interpellent fortement l'ECA. Le renforcement de la protection contre les dangers naturels étant devenu un enjeu prioritaire, les responsables de l'ECA ont choisi de mettre progressivement en place une politique d'incitations financières pour parvenir à une meilleure prévention de ces derniers. Un premier pas a déjà été franchi en 2006 avec la décision de prise en charge d'une part importante des coûts des cartes de dangers initialement à charge de l'Etat et des communes.

Le 21 novembre 2007, tenant compte des souhaits exprimés par l'ECA, le Parlement jurassien adopte à l'unanimité la nouvelle «loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels». Cette dernière confie à l'ECA des compétences élargies lui permettant d'imposer aux collectivités publiques et aux propriétaires des mesures de protection contre les dangers naturels. Par ailleurs, la protection «objet», à savoir l'imposition de mesures de protection touchant directement le bâtiment ou érigées sur le bienfonds sur lequel il est construit, devient une tâche primordiale de l'ECA. Sur ce dernier point, le Conseil d'administration statuera en été 2008 quant aux mesures incitatives permettant de faciliter la réalisation des mesures de protection pour les bâtiments existants et menacés par les dangers naturels.



L'ECA DOIT-IL AUSSI ÊTRE UN PARTENAIRE POUR DES MESURES DE PROTECTION DE TYPE GÉNÉRAL ?

En matière de prévention des dangers naturels, il convient de distinguer deux types d'action : d'une part la protection «objet», qui concerne directement le bâtiment et dont les prescriptions relatives à la protection contre les dangers naturels dépendent de l'ECA et, d'autre part, la protection de type général ayant trait à des mesures d'aménagement techniques et organisationnelles. Ces dernières sont du ressort des communes selon le plan directeur cantonal et l'ECA n'a pas d'obligation légale de participer financièrement à leur mise en œuvre. Force est de constater toutefois que la réalisation de mesures de protection de ce type est aussi de nature à diminuer notablement le coût des dommages potentiels aux bâtiments. La participation financière de l'ECA à la mise en place de mesures de prévention de type général revêt en conséquence pour ses responsables un intérêt certain. Toutefois, avant de décider la mise en place d'une telle politique, qui resterait bien entendu volontaire et à la discrétion totale de l'ECA, il conviendrait peut-être de faire aussi appel au soutien des assureurs privés qui trouveront sans aucun doute dans les mesures prises un même intérêt.



